

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1907)
Heft: 4

Artikel: Propositions individuelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242084>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M^{lle} *Métral* et M. *Mercier* craignent que l'enfant se décourage si l'on ne corrige pas tous ses travaux. M. *Mercier* estime cependant qu'on ne peut pas facilement assimiler les compositions des élèves primaires à celles qu'il est appelé à juger au collège.

L'assemblée adopte les conclusions suivantes :

1° La composition française sera enseignée à l'école primaire sous forme d'étude collective. Les travaux individuels n'interviendront qu'à titre « d'épreuves » et seront appréciés et *corrigés* dans la mesure du possible.

2° On mettra l'enfant en contact avec de beaux modèles littéraires; on lui fera apprendre par cœur des morceaux de *prose* soigneusement choisis. On évitera l'emploi du plan par trop détaillé.

3° Il est désirable que les maîtres créent une bonne collection de sujets (avec modèles) et se communiquent mutuellement le résultat de leurs observations.

3° Rapport de la commission de soirée.

M. *E. Paquin*, président de la Commission, expose que celle-ci a l'intention de fixer la soirée annuelle au mercredi 4 décembre dans les salons de « La Source. »

Le programme a été soigneusement élaboré et tout sera mis en œuvre pour donner satisfaction aux personnes qui y assisteront.

L'assemblée ratifie les décisions de la Commission quant à la date de la soirée.

4° Propositions individuelles.

M^{lle} *Métral* demande au Comité s'il ne serait pas possible de fixer un peu à l'avance la date de nos assemblées. Elle est persuadée que si l'on avait connaissance des convocations plus tôt nos séances seraient plus fréquentées.

M. le *Président* reconnaît la valeur de cet argument. Le Comité de l'an prochain devra s'occuper de cette juste observation; cependant il sera très difficile de trouver une solution satisfaisant tout le monde.

La séance est levée à 5 h.

Le bulletinier :

L. DURAND.
